AQVITANIA

TOME 10 1992

UNE REVUE INTER-RÉGIONALE D'ARCHÉOLOGIE



EDITIONS DE LA FEDERATION AQVITANIA

SOMMAIRE

D. Dussot, G.	Lintz et D. Vuaillat,	
	La sépulture gauloise de Boiroux commune de Saint Augustin (Corrèze)	5
Béatrice CAUU	et et François Didierjean,	
	Mines d'or gauloises et habitats associés du sud-Limousin : méthodes de prospection	
	archéologique	31
Bruno Bizot e	t Myriam Fincker,	
	Un amphithéâtre antique à Agen	49
Josette Elayi e	et Jean-Pierre Bareille,	
	Découvertes gallo-romaines du Luc (Saint-Girons, Ariège)	. 75
Jean-Louis Pa	ILLET et Catherine Petit,	
	Nouvelles données sur l'urbanisme de Lugdunum des Convènes. Prospection aérienne et	
	topographie urbaine	109
Yolande Marie	on, Francis Tassaux et François Thierry	
	avec des annexes de Jacques Dassié, Dominique Tardy, Pierre Tronche,	
	Le sanctuaire gallo-romain des Bouchauds (Charente)	145
Laure Laüt,	L'habitat rural antique dans le Vic-Bilh. Prospections dans les cantons de Garlin, Lembeye,	
	Thora dans les Pyronoes Atlantiques	195

Bruno Bizot * et Myriam Fincker **

Un amphithéâtre antique à Agen

Résumé

Une fouille de sauvetage a permis de dégager le 1/8e de l'amphithéâtre. L'édifice, au grand axe orienté nord-sud, présente une *cavea* composée essentiellement de murs annulaires et de couloirs radiaux. Au cours d'une seconde campagne de construction, une façade monumentale, un portique et, peut-être, des portes axiales monumentales lui furent adjoints. Cette nouvelle construction, desservie par des cages d'escalier externes fut accompagnée par la refonte partielle des systèmes de communication internes. L'examen des structures porteuses laisse supposer que, à l'exception du podium, la *cavea* présentait des gradins de bois supportés par des charpentes.

Les deux campagnes de construction semblent peu espacées dans le temps et l'ensemble est datable de la deuxième moitié du Ier siècle. Le plan final de la *cavea* présente beaucoup de similitudes avec celui du théâtre découvert en 1976 au sud de la ville.

Aux XIII-XIVe siècles, l'aire de l'amphithéâtre fut occupée par un faubourg. La cavea était alors en grande partie détruite et l'arène fut intégralement remblayée. Le parcellaire de cette époque reproduit une partie des contours annulaires et surtout le grand axe du monument. En s'appuyant sur ces traces, nous avons pu restituer de façon satisfaisante les contours de la cavea et de l'arène.

Abstract

An excavation to salvage the site, enabled us to clear an 1/8th of the amphitheatre. The building whose longest axle is oriented north-south, presents a *cavea* composed in its main caracteristic of ring-shaped walls and radial corridors. During the second stage of the construction a monumental façade, a portico, and maybe axle monumental doors were added. Outside staircases lead into this new construction. The whole internal system of communication was then recomposed. We can suppose through the servey of the supporting walls that, except from the *podium*, wooden steps supported by frane work could be found in the *cavea*.

Apparently there isn't an important length of time between the two stages of the construction and it can be dated from the second half of the first century. We can find a lot of similarities between the final drawing of the *cavea* and the drawing of the theatre discovered in 1976 at the south end of the town.

During the XIII-XIV century, a suburb developped on the site of the amphitheater. Important parts of the *cavea* where then destroyed and the arena was completely filled. In the register of the parcels of land of that period showed a part of ring walls and particularey the longest axle of the monument. Relying on these traces, we were able to recompose, in a satisfactory manner, the outlines of the *cavea* and the arena.

^{*} Service Régional de l'Archéologie Provence-Alpes-Cote-d'Azur.

^{**} Institut de Recherche sur l'Architecture Antique, Pau.

C'est au sud de la ville que fut découvert en 1976 un édifice de spectacle identifié par les inventeurs comme un amphithéâtre gallo-romain ¹. L'acquisition de nouvelles données sur le monument au cours d'une campagne de fouille menée en 1983 remit en cause cette interprétation et conduisit les archéologues à proposer la restitution d'un théâtre ² tandis que l'étude du cadastre permit de situer un amphithéâtre au nord de la ville, dans le quartier des Tanneries. Ces travaux renouvelaient la vision du paysage urbain d'Agen antique dont la trame n'était jusqu'alors soutenue par aucun élément archéologique tangible.

La première tranche de travaux d'une Z.A.C. ayant pour cadre le quartier des Tanneries offrait l'opportunité de vérifier la présence d'un amphithéâtre au nord de la cité. En 1988, une première reconnaissance dans les caves des immeubles sis au nord de la rue Jules Cels ³, suivie d'une

prospection systématique ⁴, conduisait à identifier les premières structures se rapportant au monument.

La campagne de fouille de sauvetage qui eut lieu en 1989 devait répondre à divers problèmes : établir un plan du monument en vue d'une première approche architecturale, le dater, rechercher les traces d'occupation antérieures et, enfin, reconnaître et dater les principales phases d'occupation postérieures à l'antiquité afin d'entreprendre une première analyse du parcellaire médiéval et moderne induit par l'amphithéâtre.

Financée par le Ministère de la Culture, la Mairie d'Agen et le Conseil Général du Lot-et-Garonne, cette fouille mobilisa, entre autre, les compétences d'un architecte, Renaud-Yves Dufilho, qui entreprit une recherche sur le tracé du parcellaire induit par l'amphithéâtre ⁵ et le relevé fin des structures sur la base d'un plan de géomètre ⁶.

Le contexte (fig. 1)

Le quartier des Tanneries se situe dans la partie septentrionale de la *civitas Nitiobrogum* fondée par Auguste. Les limites et les grands axes de circulation de cette cité antique sont encore inconnus. Une basse terrasse de grave s'étendant au pied d'une serre occupée par l'oppidum de l'Hermitage⁷ constitue peut-être l'assiette de l'urbanisation primitive. Toutefois, au sud de ce noyau, la plaine alluviale de la Garonne fut urbanisée très tôt, comme l'attestent les nombreuses découvertes fortuites recensées ⁸, alors qu'au nord, un marais semble avoir limité l'extension de la cité. Cette étendue est formée par les divagations d'un petit affluent de la Garonne, la Masse, ayant atteint là le point le plus bas de son cours. Son confluent, tout proche, a formé

une vaste embouchure pénétrant dans la terrasse alluviale et offrant un havre naturel qui fut peut-être utilisé comme port dès l'antiquité.

Les contours des villes du Bas-Empire et du Haut-Moyen Age sont tout aussi mal connus. Ils semblent correspondre à ceux de la première enceinte médiévale qui reprend à peu près les contours de la terrasse de grave ⁹. Au nord de cette enceinte, les églises dédiées à saint Caprais et sainte Foy, probablement de fondation mérovingienne ¹⁰, signalent les faubourgs les plus anciens de la ville. C'est à proximité de Sainte-Foy que se développa une vaste nécropole dont l'origine remonte sans doute au Bas-Empire ¹¹.

- Jacques Désert, Jean-Claude Golvin, Alexandre Jerebzoff, Jacques Seigne, «Agen. Sauvetage et disparition de l'amphithéatre romain». Archéologia, n° 158, Sept. 1981. p.40-49.
- Frédéric Berthault, Xavier Dupuis, Myriam Fincker, Jean-François Pichonneau, «Les édifices de spectacle de l'antique Aginnum. Etat de la question en 1984». Aquitania, Tome 2, 1984. p. 159-173.
- Les premières prospections furent entreprises par MM. Stéphanus, Beyneix et Dufilho en 1988. Elles aboutirent à la découverte d'un premier murantique dans la cave de l'immeuble occupant la parcelle BL441.
- Recherches menées par Jean-Baptiste Bertrand-Desbrunais, Service Régional de l'Archéologie d'Aquitaine, Rapport de prospection, document multigraphié, 1989.

- 5. Ils'agit d'une thèse d'histoire inscrite à l'université de Bordeaux III qui n'a pas été soutenue à ce jour. R.-Y. Dufilho n'a pas poursuivi, de son propre fait, la collaboration que nous avions engagée dans la rédaction de la présente publication.
- 6. Cabinet Pascual à Agen.
- 7. Carte Géologique au 1/25 000ème n° 902, B.R.G.M., 1978 ; une carte, une notice.
- J. Clémens, Plan d'Occupation des Sols Historique et Archéologique. Agen, Université de Bordeaux III: 2 vol.
- Eche, Le développement urbain d'Agen aux XIIe et XIIIe siècles. D.E.S., Université de Toulouse, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, décembre 1960, 201p. multigraphiées, p. 59-64.
- 10. A Saint-Caprais, outre les mentions explicites du martyr de Caprais a proximité des lieux où s'implanta une petite communauté religieuse, des fouilles de sauvetage ont révélé en 1993 un habitat de l'antiquité tardive auquel succèda une nécropole des VI-VIIIe siècles. Anne Métoi, rapport de fouille 1993 et informations aimablement communiquées par l'auteur.
- 11. Ch. Higounet, J.-B. Marquette, PH. Wolff (sous la dir. de), Atlas Historique de la Ville d'Agen. Editions du C.N.R.S., 1985, 1 notice, 2 plans. Des sondages exécutés dans la ZAC des tanneries, au nord-ouest de l'amphithéâtre, ont révélé plusieurs sépultures de l'antiquité tardive. Renseignements aimablement communiqués par Jean-Baptiste Bertrand-Desbrunais, Service Régional de l'Archéologie d'Aquitaine.

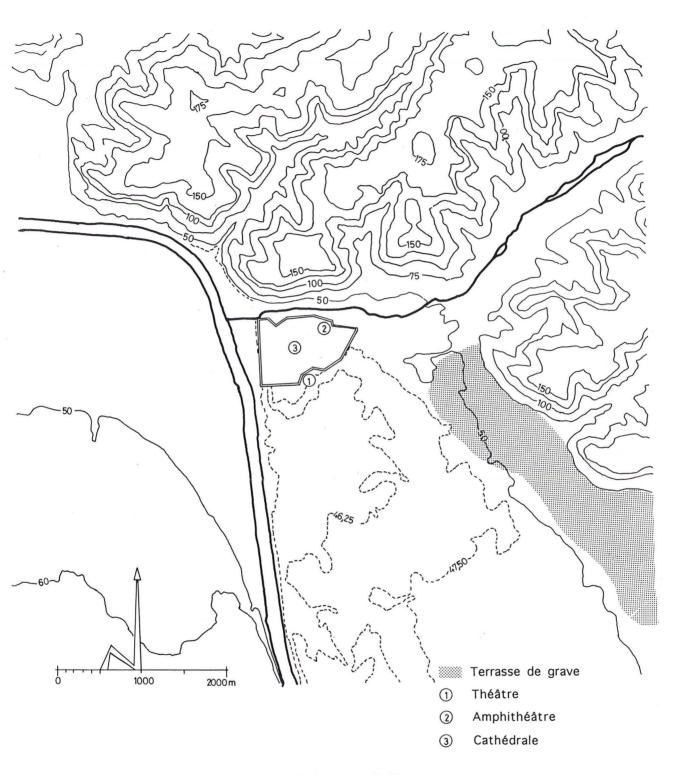


Fig. 1. — Implantation de la ville d'Agen.

Une extension considérable des faubourgs se produisit aux XIIe-XIIIe siècles ¹². C'est de cette époque que date la réurbanisation de la partie septentrionale de la ville et la création d'un quartier de tanneurs le long d'un affluent de la Masse désigné indifféremment par le nom de Gourgue ¹³, de ruisseau des Tanneurs, de ruisseau de la Bretonnière ¹⁴

et enfin, en dernier lieu, de la Masse ¹⁵. Une nouvelle enceinte englobant ces faubourgs fut élevée aux XIVe-XVe siècles. Dans le quartier des Tanneries, le mur d'enceinte, tout proche, longe la Masse qui pénètre dans la ville par la porte de la Bretonnerie s'ouvrant non loin de là (fig. 2).

^{15.} Cadastre actuel.

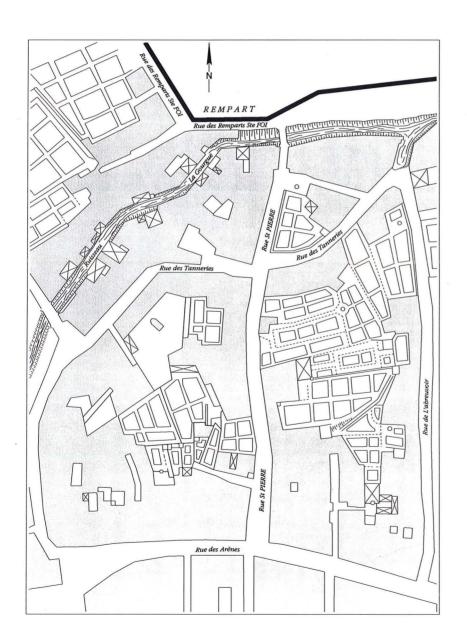


Fig. 2 — Plan du quartier des Tanneries en 1789, d'après l'ingénieur Lomet.

^{12.} Eche, op. cit., p. 71-76 et 142-154.

^{13.} Plan Lomet, 1789, conservé aux Archives Départementales du Lot-et-Garonne. La reproduction présentée ici est tirée d'un calque déposé aux archives.

^{14.} Mentionné par J. Clémens, op. cit., p. 372.

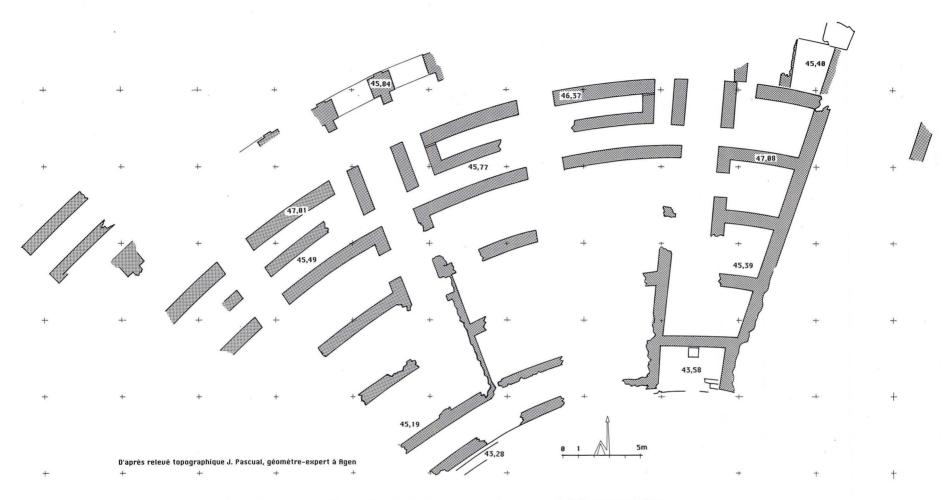


Fig. 3. — Relevé des contours des arases antiques et hypsométrie (Document R. Dufilho).

Fig. 4. — Implantation dans le parcellaire actuel de la fouille et des sondages.

L'amphithéâtre, état des lieux (fig. 3)

Les éléments d'architecture exhumés sont trop parcellaires pour permettre d'entreprendre une étude exhaustive du monument. La zone investie se situe à l'extrémité nordouest de la cavea et correspond à environ 1/8e de sa surface. Malgré cela, la pertinence des vestiges permet une première approche du plan du monument et l'élaboration d'un schéma global de son organisation fonctionnelle. En outre, quatre sondages pratiqués dans le quadrant nord-est de l'amphithéâtre et un cinquième, implanté approximativement au centre de l'arène (fig. 4), ont permis d'orienter le monument avec plus de précision et de restituer par symétrie son quadrant nord-est.

L'analyse des maçonneries et des stratigraphies a montré que la *cavea* de l'amphithéâtre présente plusieurs états de construction successifs dont les datations exactes n'ont malheureusement pas pu être fixées. C'est ainsi qu'il n'est pas certain que les modifications apportées au parti initial résultent d'une seule campagne de construction. Cette question étant à l'heure actuelle insoluble, il est préférable de ne considérer que l'état initial et l'état final du monument.

Premier état

L'arène et ses annexes

L'arène n'a été étudiée que dans un sondage de 2 m² en viron pratiqué au sud-ouest de la zone décapée. Elle est excavée dans le substrat sur une profondeur de 1,60 m à 1,80 m. La piste n'était pas conservée. Compte tenu de la nature hydromorphe des sédiments encaissants, il est peu probable que l'arène ait présenté des aménagements souterrains. En effet, actuellement, la nappe phréatique est proche du niveau du sol supposé de l'arène et ses niveaux antérieurs, matérialisés par des cuirasses férrugineuses, se situent aux alentours de cette cote, certains témoins étant même plus hauts.

Le mur du podium est fondé sur une semelle de maçonnerie grossière de grande largeur (supérieure à 1 m).

Il constitue un chaînage continu faisant corps avec les structures flanquant la grande travée axiale. La partie inférieure de l'élévation fut construite en appui contre le terrain naturel, entaillé au préalable suivant la courbe projetée. De ce fait, sa face interne ne fut pas appareillée. Du côté de l'arène, le parement, en moellons calcaires assisés, dégagé sur une faible longueur, ne présente aucune trace (enduit peint, accrochage de placage, etc.) pouvant se rapporter à un décor en applique.

Une fondation annulaire a été découverte à 0,35 m devant celle du mur du podium. Elle semble profonde puisque sa base n'a pas été atteinte à la cote 42,80 m NGF, le niveau probable de la piste se situant à la cote 43,60 m NGF. L'identification de cette structure est très incertaine. Il est possible de formuler trois hypothèses : un mur délimitant un euripe, la fondation d'une protection avancée du podium ou encore, la trace d'un repentir. En regard des exemples connus 16, la seconde hypothèse peut, semblet-il, être rejetée d'emblée en raison du trop faible espace subsistant entre le mur du podium et la fondation annulaire. En revanche, la première hypothèse paraît plus vraisemblable mais les données archéologiques sont insuffisantes pour restituer avec certitude un euripe. Il est en effet possible que celui-ci ait pris place entre ce premier mur et un second, construit plus en avant, que la fouille n'a pas atteint. Reste la troisième hypothèse à laquelle il nous est possible d'adhérer par défaut. Dans cette perspective, cette fondation annulaire correspondrait au vestige d'un premier mur de podium qui aurait été détruit afin d'agrandir l'arène. Force est de constater que si cette perspective est séduisante, aucun élément archéologique tangible ne vient la soutenir.

Un carcer (fig. 5) de plan rectangulaire flanque la partie occidentale de l'entrée axiale. Excavé dans le terrain naturel, il est ouvert uniquement sur l'arène. Les parois, chaînées au mur du podium (mur I) et au mur annulaire II ¹⁷ sont, à l'instar du mur I, appuyées contre le terrain naturel.

^{16.} Jean-Claude Golvin, L'amphithéatre romain. Essai de théorisation de sa forme et de ses fonctions. Publication du Centre Pierre Paris (UA 991), 1988. p. 317-318 et p. 333-334

^{17.} Par convention les murs annulaires seront désignés par des chiffres romains dont le comptage part du mur de podium (mur I) pour atteindre le mur de façade.

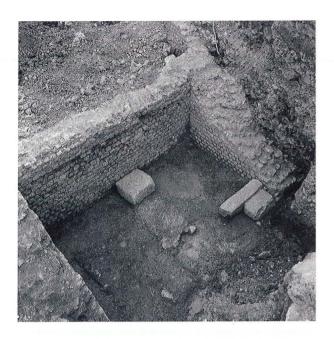


Fig. 5. — L'intérieur du carcer depuis l'ouest.

Un puissant radier de mortier de chaux et d'éclats de calcaire recouvre le sol du carcer ainsi que le ressaut de fondation du mur du podium. Bien que très altérée par des excavations postérieures, la surface de ce sol est conservée en deux points : elle est de texture grossière et ne porte aucune trace de pavement.

Une structure en grand appareil divisait cette pièce en deux parties égales. Seul un élément, un bloc de calcaire parallélépipédique, a conservé sa position initiale ; il était prolongé par deux autres blocs ayant laissé leurs empreintes dans le radier du sol. Ces derniers, de formes plus irrégulières, ont été découverts en position secondaire non loin de là. Le bloc de calcaire resté en place présente deux évidements rectangulaires sur sa face supérieure. La position excentrée de ces trous par rapport au centre de gravité du bloc permet d'écarter d'emblée l'hypothèse de trous de louve, mais il reste difficile de leur attribuer une fonction précise ; s'agit-il de cavités ayant reçu des pattes de scellement ou d'un dispositif de verrouillage pour des grilles ?

Le carcer est séparé de la piste par un muret en grand appareil dont seuls deux blocs posés de chant côte à côte sont conservés en place à l'extrémité est. Ils appartenaient peut-être aux piédroits d'une porte s'ouvrant sur l'arène.

L'infrastructure de la cavea (fig. 6)

La petite portion de plan dégagée offre une vision assez complète de cette composante essentielle du monument et, bien que certaines structures soient mal conservées en élévation, la recherche des fondations, ou de leurs empreintes dans le substrat, a permis dans la plupart des cas d'en restituer le plan.

Au premier état, l'infrastructure de la *cavea* se compose de six parois annulaires concentriques. La première (mur I ou mur du podium) cerne l'arène, elle est distante du mur II de 1,90 m. Cette valeur est également celle qui fut donnée au *carcer* dont le mur du fond se confond avec le mur II. Entre les autres structures annulaires, la largeur est régulière et de l'ordre de 3,30 m à 3,40 m. Les murs étant eux même larges de 0,80 m à 0,95 m, l'épaisseur hors œuvre de la *cavea* était de l'ordre de 20 m ± 0,50m.

Cet anneau de maçonnerie se développant autour de l'arène, très certainement de façon symétrique par rapport à l'accès à la piste sur le grand axe, est interrompu par des travées radiales alternativement de type A et B. En façade, cette succession de passages se traduit par des portes de 2,35m à 2,40 m de large ouvertes dans le mur VI. De plus, les portes des travées de type A sont flanquées de passages plus étroits nommés C1 et C2 sur le plan.

Les travées A, bordées de parois radiales, sont structurellement bien marquées. Aboutissant directement au mur II, elles étaient sans doute destinées à conduire les usagers de l'amphithéâtre sur le podium (ou premier *maenianum*) situé entre le mur I et le mur II. Des petites portes ouvertes dans les parois radiales donnaient également accès aux espaces annulaires IV-V et V-VI. En façade, les portes C1 et C2, contiguës aux murs limitrophes de la même travée, reliaient l'extérieur du bâtiment du premier état à l'espace annulaire périmétral V-VI.

Les travées B interrompent les murs annulaires V et VI sans qu'aucune paroi radiale interdise l'accès aux espaces annulaires. Il est probable que ces travées radiales débouchaient dans la *cavea* au dessus du mur III.

La façade extérieure, en petit appareil, est nue et simplement rythmée par l'alternance des portes.

Le plan de l'amphithéâtre est caractéristique d'un édifice bâti sur structure creuse à l'image des plus grandes réalisations romaines. Cependant, il reste difficile à l'aide des données de la fouille de préciser la nature même de la cavea. Il semblerait que le mur du podium (mur I) et les

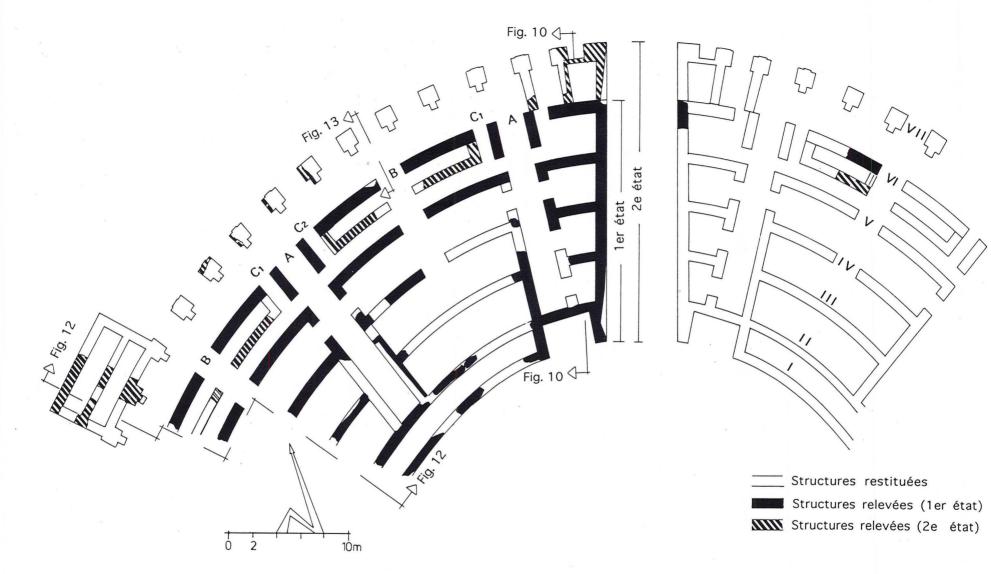


Fig. 6. — Les structures antiques, plan reconstitué.

structures annulaires II et III déterminent des caissons aptes à contenir des remblais. Malheureusement, l'arasement des superstructures et des niveaux archéologiques a fait disparaître toutes les données qui nous auraient permis d'identifier des dépôts intentionnels de sédiments dans ces deux tores. Cette question reste non négligeable pour la restitution des gradins puisque des compartiments remblayés autoriseraient la présence de gradins de pierres dans la partie inférieure de l'ima cavea. L'hypothèse est parfaitement vraisemblable pour le podium, entre les murs I-II, destiné à accueillir les notables de la cité. Elles paraît moins défendable pour ce qui est de la zone comprise entre les murs II et III. En effet, la largeur de cet anneau s'apparente trop à celle des espaces annulaires III-IV, IV-V et V-VI pour que l'on puisse y supposer une système structurel différent. Ainsi, bien qu'archéologiquement non prouvée, on est tenté de restituer une structure en bois portant de mur annulaire à mur annulaire comme support des gradins pour l'ensemble du bâtiment excepté le podium. C'est sans doute l'hypothèse la plus défendable compte tenu des nombreuses analogies que présente le plan du monument agenais avec ceux d'édifices de spectacle comme le Palais Galien à Bordeaux 18.

L'entrée axiale nord interrompt le rythme des travées et les murs annulaires s'arrêtent contre ses parois limitrophes. Son emprise dans la *cavea* est connue par le mur ouest, dégagé sur presque toute sa longueur, et par deux sondages (n° 1 et 2, fig. 4) ayant permis de positionner son symétrique à 1'est. Ce vaste couloir de 5,80 m de large, aux parois parallèles, se prolonge au delà de la façade du bâtiment sur au moins 4,90 m; son extrémité externe n'a pas pu être dégagée. A son débouché sur l'arène, l'ouverture conserve la largeur du couloir et présente des piedroits en petit appareil alignés sur le tracé annulaire du mur de podium. Le mur occidental est aveugle sur toute sa longueur. La présence d'ouvertures dans le mur oriental est peu probable mais rien de permet d'écarter totalement cette possiblité.

Faute d'un dégagement complet, il reste difficile de restituer l'aspect de ce couloir et la longueur de son prolongement à l'extérieur de l'édifice. L'écart entre la cote du sol extérieur et la piste (entre 1,60 m et 1,80 m de dénivelé) impose la restitution d'une rampe descendant vers l'arène selon une pente d'environ 8 % si l'on considère que son origine se situe approximativement à l'extrémité externe du mur occidental connue à ce jour.

Second état (fig. 6)

Comme cela fut exprimé précédemment, il s'agit du plan de l'édifice tel qu'il a pu être dégagé dans sa forme la plus élaborée.

L'arène

Les informations recueillies sont trop parcellaires pour permettre de déceler d'éventuelles modifications apportées à la piste ou au mur de *podium*. Les maçonneries du carcer, seuls éléments présentant un bon état de conservation, ne semblent pas avoir été remaniées.

L'infrastructure de la cavea

C'est cette partie du monument qui paraît avoir fait l'objet des transformations les plus remarquables. La structure originelle fut conservée en totalité et les travaux ont surtout modifié l'aspect extérieur de l'édifice et les organes périphériques de circulation.

L'adjonction d'un portique annulaire (fig. 7) augmenta considérablement la capacité de la cavea dont la largeur au sol fut portée à 25 m hors-œuvre. Cette galerie, qui débute par un piédroit en grand appareil érigé contre le mur latéral du grand couloir axial, est rythmée par de puissants piliers élevés en petit appareil et reliés en fondation par un chaînage enterré s'appuyant sur le mur radial du couloir axial. Le piedroit marquant l'origine du portique est encastré dans une saignée pratiquée dans l'élévation du mur latéral de la porte axiale. Sa base s'appuie à la fois sur la fondation de ce mur et sur le chaînage enterré du portique (fig. 8). A l'extérieur, les piliers sont ornés de pilastres peu marqués alors que des contreforts internes font saillie de 0,60 m environ dans la galerie. L'espacement des piliers a permis de ménager des dégagements directs dans l'axe des travées.

Deux murs rayonnants barrent le portique à proximité de la grande entrée. Le plus proche du mur radial, appuyé contre le parement de la première façade, est lié au chaînage enterré du portique. Le second mur obstrue partiellement la petite porte C2 qui flanque à l'est le débouché de la première travée radiale A. Ses relations avec le pilier correspondant du portique ne sont pas connues ; de même que l'existence d'un éventuel prolongement externe de chacun de ces murs ni leur raccord avec les piliers. Le rôle de tels espaces reste obscur. Si l'on admet que le portique ne connaît pas d'interruption à proximité de l'entrée axiale,



Fig. 7.



Fig. 7. — Le portique périphérique.

Fig. 8. — Le chaînage en grand appareil du portique.

Fig. 8.

ces murs radiaux peuvent s'inscrire dans le prolongement des contreforts internes des deux premiers piliers dont ils reproduisent à peu près l'espacement. De telles structures étaient peut-être destinées à contrebuter ou supporter une construction monumentale encadrant la porte axiale.

Une cage d'escalier de plan rectangulaire fut élevée, hors œuvre, contre le portique. Le portique est muré à son emplacement et l'espacement des piliers y est plus important. Le portique et la cage d'escalier sont contemporains puisque les maçonneries propres aux deux parties sont strictement liées entre elles. La cage d'escalier présente deux travées parallèles, de 1,70 m de large, fermées à

l'ouest par un mur perpendiculaire à la façade. Il est probable qu'un second mur venait clore au moins une travée de cette construction à l'est, mais sa présence n'a pas pu être vérifiée. Ces cages d'escalier furent conçues pour accéder à la portion de cavea qui, au second état, vint augmenter la capacité d'accueil du monument au-dessus du nouveau portique.

Des petits escaliers furent construits entre les murs annulaires V et VI. Les emmarchements, partant des travées radiales B, furent appuyés contre le mur VI par une structure en L. Ainsi, la galerie annulaire V-VI fut dorénavant divisée en deux parties : l'une, contre le mur

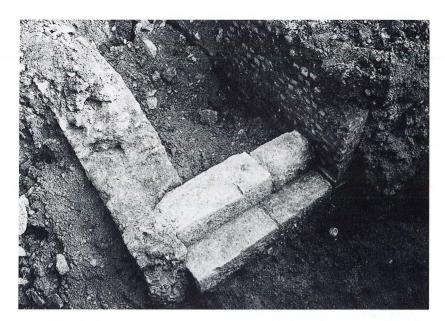


Fig. 9. — L'emmarchement du second état, sondage 3.

VI, occupée par les nouveaux escaliers, l'autre, le long du mur V, continuant à assurer une circulation annulaire au rez-de-chaussée. Un sondage pratiqué à l'extérieur de la zone de fouille (n° 3, fig. 4) a permis de dégager la base de l'un de ces escaliers (fig. 9). Seules les deux premières marches étaient conservées. Taillées dans des blocs de calcaire local, elles présentaient une contremarche assez haute (0,29 m). Les blocs de pierre, encastrés dans le mur de refend, reposaient sur un remblai de terre retenu par la

structure en L. Une troisième marche de même facture peut être restituée grâce aux arrachements lisibles dans le parement du mur de refend et les caractéristiques de cette structure laissent supposer que la première volée d'escalier était totalement construite en pierres. Cet escalier devait relier le rez-de-chaussée à la *media cavea*.; reste à savoir s'il prit la place d'un ouvrage antérieur en bois ou s'il s'agit d'une création du second état marquant une restructuration des circulations?

Mode de construction

Les pierres mises en œuvre dans la construction de l'amphithéâtre présentent une grande homogénéité d'aspect et de texture. Il s'agit de calcaires de l'agenais tirés de carrières sans doute assez proches de l'agglomération antique, ce faciès étant présent sur la plupart des reliefs environnants ¹⁹.

Premier état

Les fondations sont de simples tranchées comblées par un mortier de chaux grossier mêlé à des éclats de calcaire. La largeur de ces semelles approche approximativement celle donnée aux élévations qu'elles sont destinées à supporter ; leur base se situe à une cote moyenne de 44,76 m N.G.F. (+/-0,07 m), ce qui détermine une profondeur de 0,60 m (+/-0,10m) en moyenne par rapport à l'amorce de l'élévation (fig. 10). Il faut noter que la cote

obtenue correspond approximativement à celle du substrat de grave qui fut sans doute jugé suffisamment stable et portant.

Le mur annulaire II présente une semelle de fondation nettement plus gracile puisqu'elle est composée de seulement deux lits de pierres noyées dans du mortier. En revanche, la fondation du mur du *podium* (mur I) constitue un puissant chaînage continu (1 m de large) pénétrant profondément dans le terrain naturel (la cote inférieure n'a pas été atteinte).

Le tracé des fondations, bien qu'en général assez précis et régulier, s'écarte parfois sensiblement du plan. Ces défauts furent corrigés par un déport des parements vers l'intérieur ou l'extérieur des fondations qui peut atteindre parfois 0,10 m. Dans le cas particulier du mur du *podium*,

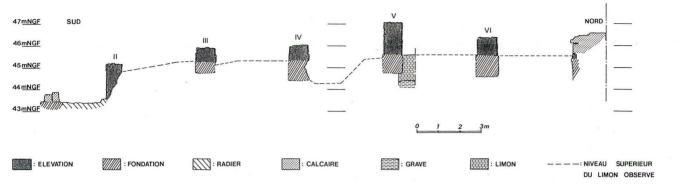


Fig. 10. — Profil des structures antiques à proximité du grand axe.

il est probable que le ressaut constant de la semelle de 0,20 m aitété destiné à renforcer l'assise d'une construction soumise à la poussée des terres qu'il retient.

Les élévations sont construites en petit appareil assisé horizontalement avec un blocage interne compact composé de mortier de chaux et d'éclats de calcaire. Les moellons présentent une face de parement rectangulaire de 0,12 m ou 0,13 m de long pour 0,08 m ou 0,09 m de haut et une queue taillée en dépouille.

L'épaisseur moyenne des élévations de la *cavea* est de 0,80 m, à l'exception des murs du grand axe et de la façade du premier état, qui ont respectivement de 0,90 m et 0,95 m d'épaisseur. Le mur II est nettement plus étroit, 0,60 m de large. Enfin, un léger ressaut, saillant de 0,03 à 0,05 m, marque parfois les trois premières assises.

Les angles saillants sont appareillés en besace avec des pierres de chaînage de 0,30m à 0,32 m de long. Les chaînages des angles rentrant sont en petit appareil. Les joints de parement sont beurrés et tirés au fer. Le mortier de chaux employé est d'une texture plus fine que celui de l'emplecton et l'irrégularité des joints tirés au fer confère à l'ensemble un aspect rustique.

Second état

Les murs du second état ont été élevés selon les mêmes techniques; ils présentent néanmoins quelques différences. Les moellons, toujours en calcaire de l'agenais, semblent tirés de bancs sensiblement plus tendres. Ainsi, pour les parements prolongés au second état, l'érosion apparaît plus marquée sur les portions les plus récentes (fig. 11). En outre, les moellons présentent des contours plus irréguliers et leurs modules sont sensiblement supérieurs : 0,11 à 0,13 m pour 0,9 à 0,10 m de hauteur. Des fragments de terre cuite apparaissent dans les blocages et les fondations.

Enfin, malgré l'altération apparente des matériaux mis en œuvre, l'aspect des murs du second état apparaît plus fini en raison de la rectitude parfaite des joints tirés au fer.

Les murs des escaliers élevés dans la travée annulaire V-VI reposent sur des semelles peu fondées et les joints de la partie interne de l'escalier ne sont pas tracés. L'ancrage des nouvelles maçonneries aux chaînages d'angles internes du mur de façade du premier état a été assuré par l'arrachement d'un moellon sur deux.

Les piliers du portique sont construits en petit appareil aux assises parfaitement réglées et chaque angle, rentrant ou saillant, est appareillé en besace avec des pierres d'une longueur allant de 0,20 m à 0,35 m.



Fig. 11. — Raccord entre les parties des deux états.

Eléments de stratigraphie et de chronologie

Peu d'observations stratigraphiques ont pu être menées à bien. En effet, dans la zone fouillée, la plupart des niveaux antiques étaient détruits par les excavations médiévales et modernes. Toutefois, des informations partielles, recueillies sur les grandes coupes relevées à l'est et à l'ouest du chantier, dans le carcer et dans deux sondages exécutés dans le portique, permettent de proposer une trame grossière de l'évolution du monument. Malgré cela, la construction et les grandes phases d'occupation du monument restent mal datées, l'amphithéâtre d'Agen, comme beaucoup d'autres grands monuments, n'ayant pas livré beaucoup d'éléments de datation significatifs.

Terrain originel

Aucune trace d'occupation structurée antérieure à l'amphithéâtre n'a été mise en évidence dans la zone décapée.

Un substratum homogène, rencontré sur tout le site — une grave sableuse — se transforme à proximité de la surface en un sable grossier. Cette couche est recouverte d'un limon sablo-argileux brun-jaune présentant une bioturbation très nette. La découverte de deux tessons de céramique commune non tournée pris dans cet horizon signale une activité anthropique (mise en culture ?) antérieure à la construction du monument. Dans la zone étudiée, l'incidence de la construction antique sur le substratum est très faible et simplement cantonnée aux tranchées de fondation.

A proximité du ruisseau de la Masse, dans l'angle nordouest du chantier, l'horizon limoneux laisse la place à une formation hydromorphe — une argile sombre, assez compacte, légèrement micassée, avec de fines inclusions organiques — témoignant de la présence probable d'un marécage (fig. 12). Il reste difficile de dater cette formation, les restes organiques étant insuffisants pour avoir recours aux analyses physiques. Constituant le sédiment encaissant d'une partie des fondations de l'amphithéâtre, cet horizon est antérieur au Ier siècle après J.-C. et il est probable qu'à cette époque, le marécage était déjà asséché depuis un certain temps puisque le terrain fut jugé apte à supporter les fondations sans stabilisation préalable.

Construction de l'amphithéâtre

Cette phase n'a pas laissé de témoins stratigraphiques importants. L'excavation de l'arène, de 1,60 à 1,80 m de profondeur par rapport à la surface de l'horizon limoneux, a dégagé un volume de sédiment considérable (4736 m³). L'absence d'exhaussement significatif du sol dans le secteur décapé laisse supposer que la totalité des déblais a dû être évacuée.

Une fouille ponctuelle menée dans le portique a montré que la surface du terrain naturel constitue le premier niveau de circulation contemporain du monument. On n'y relève aucun aménagement particulier à l'exception de recharges localisées et de quelques fins épandages discontinus de mortier de chaux résultant peut-être des trayaux de construction.

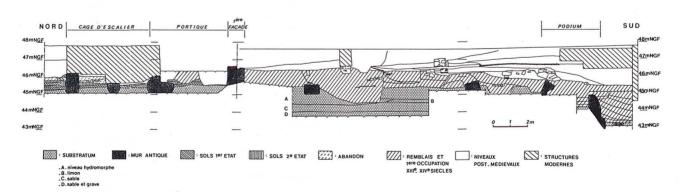


Fig. 12. — Coupe Nord-Sud de l'extrémité ouest du site.

Le matériel provenant des sols du portique du second état fixe un *terminus ante quem*. D'après cet élément, l'amphithéâtre aurait été élevé entre le règne d'Auguste, fondateur de la ville, et les années 60-80 après J.-C.

Occupation de l'amphithéâtre

La phase d'utilisation proprement dite de l'amphithéâtre se révèle particulièrement avare en événements stratigraphiques. Ainsi, dans l'emprise de la *cavea*, on n'a pas relevé de sol construit à proprement parler et la surface du substrat semble constituer le niveau de circulation prédominant. Toutefois, il est possible que certains accès aient reçu quelques aménagements. C'est ce qu'a révélé la stratigraphie du sondage n° 3, pratiquée dans le quadrant nord-est de l'amphithéâtre, où il a été relevé une couche compacte d'éclats de calcaire et de mortier correspondant soit à un niveau de construction, soit à un sol aménagé. Cette couche constitua probablement l'unique niveau de circulation de cette travée radiale puisqu'elle repose sur le limon et est scellée par la démolition du monument .

En revanche, à l'extérieur, dès le premier état, la surface du terrain naturel a été régularisée à plusieurs reprises par des recharges de matériaux divers — éclats de calcaire, de tuiles, grave, mortier, etc. — avant d'être condamnée par un apport uniforme de calcaire concassé et de mortier constituant le premier sol construit. Bien que très compact, ce sol fut plusieurs fois rechargé au cours de son utilisation.

La construction du portique eut lieu depuis la surface de ce premier sol qui fut alors partiellement recouvert par le mortier débordant des fondations du chaînage enterré (fig. 13). Un nouveau sol — une grave prise dans une matrice sableuse indurée avec des inclusions d'éclats de calcaire et de terre cuite — vint ensuite homogénéiser l'ensemble et occulter le chaînage enterré du portique.

Une coupe stratigraphique dressée dans la cage d'escalier externe du deuxième état a révélé des séquences en tous points semblables (fig. 12). Toutefois, la présence des niveaux hydromorphes sous-jacents semble avoir imposé des recharges plus nombreuses et plus puissantes dans la première phase — épandages de limon, de grave, etc. — A cet endroit, le sol du premier état s'étend sur une bande de terrain de plus de 11 m depuis de la façade. Le sol du second état est très lisible dans le portique mais également dans le caisson sud de la cage d'escalier ; il est par contre absent du caisson nord de la cage d'escalier, ce qui permet d'y restituer la première volée d'escaliers. Dans ce même ensemble, une couche compacte de limon s'intercale entre les sols du premier et du second état. Un sédiment de même nature apparaît également à proximité des escaliers internes du second état dont les semelles de fondation sont 0,30 m plus hautes que celles des murs du premier état. Il s'agit probablement de l'épendage des déblais des terrassements exécutés à cette époque.

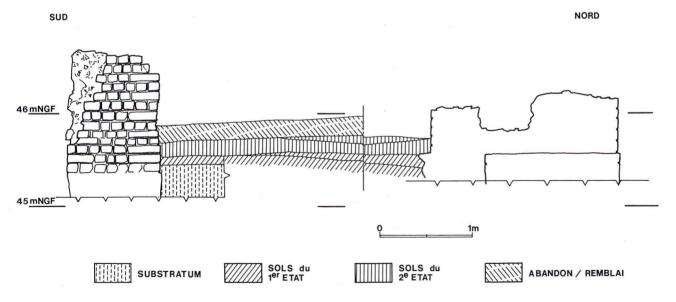


Fig. 13. — Coupe Nord-Sud dans le portique.

Compte-tenu de l'imprécision déjà relevée à propos de la date de construction, il reste très hasardeux d'évaluer la durée d'utilisation du monument dans son état primitif. Pour le second état de l'amphithéâtre, une sigillée de type Drag. 35 des ateliers de Montans, recueillie dans le sol du portique, est datée des années 80 après J.-C.²⁰. Les fragments de céramiques sigillées et de parois fines provenant des niveaux d'occupation du portique, en particulier d'une recharge de sol, n'apportent aucune précision supplémentaire puisqu'ils s'inscrivent dans une fourchette chronologique plus vaste comprenant tout le premier siècle ²¹.

Abandon de l'amphithéâtre

Cette phase a laissé peu de témoins stratigraphiques. Au nord de la cage d'escalier externe, le dernier sol antique apparaissant en coupe est scellé par une couche argileuse contenant quelques éléments de terre cuite. Lui succède un sédiment limoneux enrobant quelques moellons. Bien que ces couches contiennent des matériaux issus des constructions antiques, leur structure reste très éloignée de ce que l'on est en droit d'attendre d'une séquence de démolition ou de spoliation, l'absence de mortier en étant l'indice le plus symptomatique.

Par contre, dans le sondage n° 3 (fig. 3) pratiqué dans le quadrant nord-est de la cavea, une couche de gravats est venu clore un premier dépôt de sédiment. Elle est essentiellement constituée de mortier pulvérulent et d'éclats de calcaire; les moellons sont rares, ce qui laisse supposer qu'elle résulte d'un acte de spoliation.

Dans la partie sud-ouest de la zone décapée, où la récupération des parements a laissé les traces les plus indiscutables ²² d'importants remblais de terre sont venus combler les excavations résultant de cette activité. Il n'apparaît aucune sédimentation entre les actes de spoliation et les remblais ; ce qui démontre que le comblement a sans doute eu lieu peu de temps après.

Ces observations laissent penser que les phases d'abandon et de récupération se sont succédées de façon différente à divers points de l'amphithéâtre. Il paraît certain en tout

cas que la partie nord de la cavea ne fit pas l'objet d'une récupération active dès son abandon, les séquences de sédimentation sont là pour en témoigner. Les chantiers de récupération semblent avoir été très localisés et les actes de spoliation ont alterné de facon désordonnée avec les campagnes de remblaiement ; les récupérateurs de matériaux se contentant, dans la plupart des cas, des parties visibles de l'architecture. En effet, il ne fut jamais retrouvé de longues tranchées suivant avec précision les structures antiques tel qu'il est classique d'en rencontrer en secteur urbain et, si certains murs furent détruits jusqu'à leurs fondations, il s'agit d'actes plus récents, nécessaires à la mise en place de fours industriels aux XVIIIe-XIXe siècles. Enfin, près de l'arène, la succession rapide de fosses de récupération et de remblais indique peut-être que ces derniers actes s'inscrivent déjà dans une phase d'urbanisation annoncée surtout par des apports de remblais considérables.

L'époque où l'édifice fut abandonné n'est pas datable avec précision. Une monnaie de Valentinien I, frappée entre 304 et 375 ²³, a été recueillie dans le premier remblai comblant le carcer. Une seconde monnaie, une imitation d'un type constantinien, frappée entre 336 et 358 ap. J.-C. ²⁴, a été découverte sur l'arase d'un mur de la cage d'escalier. D'après ces éléments, la phase de destruction du monument semble déjà amorcée dans la deuxième moitié du IVe siècle ou au début du Ve siècle, ces monnaies circulant pendant très longtemps.

Urbanisation médiévale

L'espace occupé par l'amphithéâtre est marqué par une puissante séquence de remblais de terre végétale riche en éléments organiques et en déchets domestiques (os et céramiques) comblant la totalité de l'arène et nivelant approximativement la *cavea*. Un sondage pratiqué à peu près au centre de l'arène (n° 5, fig. 4) a révélé des remblais semblables et contenant des céramiques de même époque. Il est donc légitime de supposer qu'au moins la moitié septentrionale de l'arène fut comblée par ces apports de sédiments et de déchets.

^{20.} Datation donnée par le fouilleur des Ateliers de Montans.

^{21.} Les formes ont été identifiées et datées par Monsieur Tilhard.

^{22.} En particulier : sappe de la base des élévations et arrachement des parements.

^{23.} Identifiée par Jean-Baptiste Bertrand-Desbrunais.

^{24.} Identifiée par M. Amandry, Cabinet des Médailles : «Gloria Exercitus, deux soldats tenant chacun un bouclier et une lance; entre eux, un étendard.» Le type de monnaie imitée a été frappé entre 336 et 341 mais les imitations ont pu être frappées jusqu'en 348 ou 358. Ce genre d'imitation est encore associé aux monnaies valentiniennes de certains trésors.

La rue Jules Cels reprend approximativement le tracé du grand axe. A l'origine, cette voie était délimitée au nord par les murs parallèles de la grande galerie axiale. Le premier empierrement de rue, un hérisson grossier de galets et de matériaux divers, repose sur les remblais médiévaux. Lui succède une série de recharges de matériaux divers accumulés jusqu'à nos jours.

Le remblaiement du site, est assez bien daté grâce à la présence d'un mobilier archéologique abondant dans les sédiments comblant l'arène et les fosses de récupération de matériaux antiques. Ces céramiques, des pots à cuire et des ollae pour la plupart, représentent un lot homogène tout à fait comparable au matériel découvert dans les niveaux des XIIIe-XIVe siècles de l'ilôt Voltaire à Agen ²⁵. Des formes semblables ont été prélevées dans les premiers empierrements observés sous la rue Jules Cels. Il est donc à peu près certain que la plus importante phase d'urbanisation du quartier remonte à cette époque.

Interprétation

A ce stade de l'étude, il importe de rappeler que la faible surface connue du plan de la *cavea* interdit de pousser très loin la restitution et l'analyse des proportions de l'édifice. En effet, la restitution partielle du plan ne peut que s'appuyer sur l'étude du parcellaire induit par les murs de la *cavea* et il est bien évident que cette méthode ne permet pas une résolution très fine. En revanche, les données disponibles s'avèrent suffisantes pour entreprendre une analyse de la structure de la cavea et de son utilisation.

Eléments du plan conservé dans l'urbanisme (fig. 14)

Il a été démontré ²⁶ que, malgré l'arasement extrême des structures, certains éléments du plan furent repris dans l'urbanisme qui se développa au Bas Moyen Age dans l'emprise du monument. Longtemps, cette urbanisation ne fut que partielle. Le plan Lomet dressé en 1789, montre un quartier présentant encore de vastes espaces vacants contrastant avec la forte concentration de bâtiments implantés le long des berges du ruisseau de la Masse, appelé alors la Gourgue (fig. 2). Quelques articulations du parcellaire transmettent des formes annulaires qu'il est maintenant possible de rattacher au plan de la cavea.

Le grand couloir axial nord semble avoir été longtemps conservé en élévation puisqu'il marque les limites de la rue Jules Cels, anciennement rue Saint Pierre. Des reprises grossières du parement externe du mur occidental du grand axe laissent supposer qu'il fut en partie remployé dans les maisons du Moyen Age. Encore tout récemment, une cave s'insérait dans les structures antiques du dernier tore

jouxtant le mur ouest du grand axe (parcelle BL 441). Dans les tores contiguës des surcreusements associés à des traces de rubéfaction attestent aussi d'une réoccupation. Les façades modernes figurant sur le cadastre apparaissent en retrait par rapport au mur du grand axe (fig. 14) mais, aux vues de ces données, il est probable que la rue Jules Cels fut élargie en reculant les façades. Enfin, le plan Lomet et le cadastre de 1845 (fig. 15) reproduisent un net étranglement de la rue à son extrémité nord correspondant peut-être à une ancienne porte du faubourg. Le massif de fondation en grand appareil de l'angle nord-est de la bâtisse délimitant cet étranglement à l'est prenait appui sur le parement ouest du mur oriental du couloir axial.

Dans la partie occidentale du site, les remblais médiévaux masquent presque toutes les structures de la *cavea*. Seule une semelle de fondation, construite sur le sommet du premier mur annulaire (mur I), atteste d'une reprise ancienne du tracé du monument (fig. 12). Des éléments plus récents, lisibles dans le parcellaire moderne, montrent que la courbe de la galerie annulaire IV-V fut suivie par l'Impasse des Tanneries. Enfin, la façade Est d'une maison construite à l'entrée de cette impasse reprend un mur radial.

Au nord du portique, le ruisseau était probablement présent dans cette zone au Bas Moyen Age puisqu'il conditionnal'installation des tanneries. Il reste malheureusement impossible de savoir s'il fut détourné volontairement de son lit ou si, après l'Antiquité, son cours s'infléchit naturellement vers le sud jusqu'à venir toucher l'extrémité septentrionale du monument. Quoi qu'il en soit, on peut supposer que le chaînage enterré du portique fit obstacle à

Yan Laborie et Jean-François Pichonneau, «Agen et Bergerac : deux exemples d'oustaux en milieu urbain», Actes du Colloque Aquitania de Limoges, 1987.

Fig. 14, — Restitution du plan selon des indices relevés sur le cadastre actuel.

Un amphithéâtre antique à Agen



Fig. 15. - Extrait du cadastre de 1845.

une translation du cours d'eau vers le sud. Buttant contre le portique, il en suivit la courbe sur une petite longueur avant de reprendre un cours plus linéaire vers l'ouest et le sud-ouest. Ainsi, il apparaît clairement que les façades des tanneries sont alignées sur les berges et non pas sur les structures antiques. En revanche, les façades méridionales de ces bâtiments suivent délibérément une courbe qui reprend approximativement celle du mur V de la cavea ²⁷ (fig. 14).

Au sud-est de la fouille, une ligne courbe apparaît dans le parcellaire moderne. Sur le plan Lomet (fig. 2), il s'agit d'un fossé ou d'une tranchée séparant des parcelles mises en culture. Un sondage exécuté dans l'alignement de cette limite (parcelle BL284) a montré qu'elle se superposait à la courbe du mur V. Cependant, compte tenu de l'inflexion prise par la courbe plus au sud, il est possible que les parcelles se rattachent plus loin au mur de façade ou aux murs médians des escaliers latéraux. A l'extrémité sud, le

long de la rue Jules Cels, qui s'infléchit sensiblement vers l'ouest par rapport au grand axe, une parcelle (BL 304) suit la courbe de l'un des murs annulaires. Un relevé précis de cette parcelle a fait clairement apparaître le tracé courbe du mur qui la limite au sud²⁸. Il y a donc tout lieu de retenir cette limite comme significative.

Enfin, le quadrant sud-ouest de l'amphithéâtre ne trouve qu'un faible écho dans le parcellaire moderne sans doute dû à la très faible occupation de ce secteur (4 à 5 fois moindre). L'Impasse Jules Cels reproduit un tracé courbe. Enfin, les limites ouest des parcelles BL 418 et BL 419 ainsi que la portion méridionale de la limite entre les parcelles BL 420 et BL 428 présentent des inflexions très probablement induites par les murs concentriques de la *cavea*.

Hypothèses pour l'amphithéâtre antique

L'identification de certains éléments du tracé de l'amphithéâtre reproduits dans le parcellaire incite à tenter une restitution partielle du plan d'ensemble de l'édifice en s'appuyant d'une part, sur un relevé précis des structures ²⁹ et, d'autre part, sur les éléments significatifs du parcellaire mis en évidence plus haut.

Le plan et ses dimensions

L'emprise générale du monument est connue depuis l'analyse de la photo aérienne et des cadastres faite en 1984. C'est avec une relative précision que nous pouvons maintenant proposer quel fut le plan du rez-de-chaussée de l'amphithéâtre agenais (fig. 14d et fig. 16):

- Sur l'accès à l'arène, nous traçons le grand axe du monument. Il s'agit aussi du grand axe de symétrie de part et d'autre duquel se répartissent les structures (fig. 14b).
- Par symétrie, nous reportons à l'est les structures levées à l'ouest pour constater que la limite parcellaire elliptique observée à l'est de la rue Jules Cels se raccorde au mur V(fig. 14b).
- Par symétrie nous reportons à l'ouest cette courbe qui à l'est rappelle dans l'urbanisme moderne le mur V (fig. 14b).

- La forme de l'amphithéâtre se dessine. Si parallèlement au mur V on trace le mur VI, façade du premier état, il semble bien qu'il faille refermer la courbe au nord de l'impasse Jules Cels.
- Le grand axe nord-sud est connu, les limites nord et sud du bâtiment sont définies; il ne reste qu'à dessiner le petit axe est-ouest, perpendiculaire au grand axe et situé à mi-distance entre les limites nord et sud (fig. 14c et d).

Dans les édifices à structure creuse, au petit axe se superpose en général une travée radiale qui autorise l'accès à l'arène et/ou aux premiers gradins du podium ³⁰, la portion de plan mise au jour nous apprend qu'il a été conçu avec une succession de séquences dans lesquelles les travées A alternent avec les travées de type B. En façade (mur VI) la distance d'une porte à l'autre est environ de 11,20 m. Contiguë au grand axe, on relève une travée A puis on reconnaît sur la portion de plan à notre disposition successivement une travée B, une autre A et encore une B. Si on poursuit cette alternance en positionnant les portes à bonne distance sur le mur VI, à l'endroit où l'on avait précédemment supposé le petit axe, s'inscrit un accès de type A, donc reliant l'extérieur au podium.

Cette constatation confirme la position que nous avions précédemment suggérée pour être celle du petit axe. Le plan de l'amphithéâtre serait tout à fait régulier si nous restituions les trois autres quartiers à l'image de celui dans lequel s'inscrit la portion de plan relevé.

L'amphithéâtre d'Agen est donc au premier état un édifice de taille moyenne. Ses principales dimensions peuvent maintenant être évaluées :

- Epaiseur de la cavea ≈ 20 m
- Arène Longueur ≈ 67 m Largeur ≈ 50 m

Seule l'épaisseur de la *cavea* est attestée puisqu'elle a pu être mesurée sur le site : ep. *cavea* = 19,50 à 20,40 m.

Sans doute les dimensions antiques étaient-elles en "pied". Rappelons quelques dimensions qui toutes sont multiples du pied romain lp = 0,2957 m. (Il s'agit de dimensions moyennes relevées).

^{28.} Travaux exécutés par Renaud-Yves Dufilho.

^{29.} Les points sont tous cotés en coordonnées Lambert.

^{30.} Il en est ainsi notamment au Colisée et aux amphithéâtres d'Arles et de Nîmes. Cependant à Bordeaux, selon la restitution proposée par J.-C. Golvin, le Palais Galien dérogerait à ce principe.

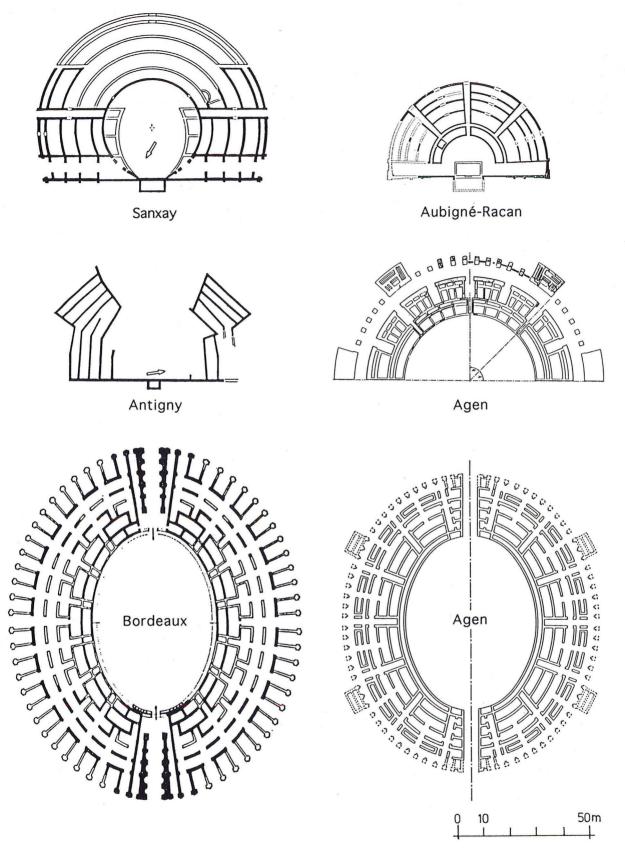


Fig. 16. — Théâtres et amphithéâtres à structures annulaires.

• largeur de la travée axiale	5,80 m	19,61 p	≈	20p
• distances entre les axes de deux murs annulaires	4,15 m	14,02 p	≈	14p.
• distances entre les axes				
des murs I et II	2,65 m	8,89 p	\approx	9p.
• épaisseur cavea				
(axe en axe I/VI)	19,25 m	6,51 p	≈	65p
• largeur des entrées	2,36 m	7,98 p	≈	8p.

Il serait néanmoins prématuré d'extrapoler pour des dimensions générales du monument qui ne sont qu'hypothèse et que nous conservons de ce fait en mètre.

Propositions pour une restitution des structures

Premier état (fig. 16 et 17)

La structure maçonnée est à dominance annulaire. Les parois radiales ne semblent exister que pour limiter les travées radiales lorsqu'elles se transforment en vomitoires pour rejoindre la cavea. Les plafonds et planchers étaient certainement lancés d'un mur annulaire à l'autre. Cependant tous les indices de la composition des structures horizontales ont disparu avec les niveaux de sols d'occupation. En fait, ni fragment de voûte pour une construction maçonnée, ni clous, rappels d'une structure charpentée, ne furent découverts en fouille et les vestiges eux-mêmes, arasés à peine au-dessus des fondations, ne portent bien évidemment aucune trace utile à notre recherche. Nous ne pouvons donc travailler que par analogie. On connaît en effet quelques plans caractérisés par leurs murs annulaires. C'est un système fréquemment utilisé pour les théâtres ruraux. C'est ainsi qu'a été réalisé la cavea du théâtre de Sanxay. Or, il est à noter que, pour cet exemple, de nombreux clous furent mis au jour lors de la fouille, ce qui permit de suggérer la présence de gradins en bois ³¹. Il en est de même pour le petit théâtre d'Aubigné Racan où les clous sont tout autant attestés et sans doute pour la structure polygonale du théâtre d'Antigny qui devait soutenir aussi une cavea de bois 32.

Pour ces trois exemples, il s'agit d'édifices ruraux relevés à proximité de sanctuaires et non dans des chefslieux de cité. Il ne semble pas qu'il y ait jamais eu de théâtre urbain à structure mixte. Par contre, un amphithéâtre — le palais Galien de Bordeaux — présente des caractéristiques semblables à celles relevées à Agen et, de plus, l'usage de

structures charpentées y est attesté par les nombreuses traces d'encastrements de poutres relevés dans l'élévation.

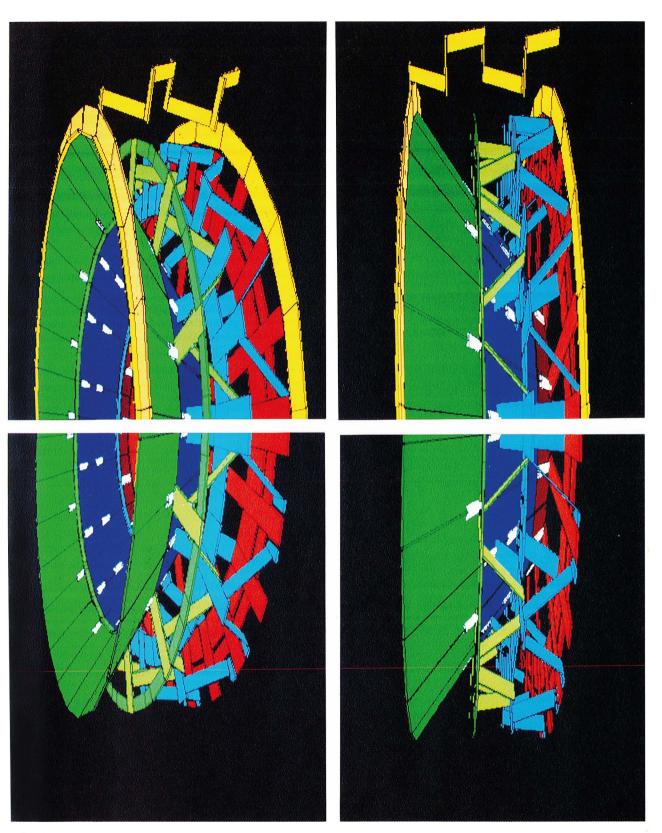
Du Palais Galien à l'amphithéâtre d'Agen les analogies sont nombreuses. Ainsi, si l'on excepte la façade de l'amphithéâtre bordelais, on y dénombre, comme à Agen, six murs annulaires, les murs I et II limitent le podium et les carceres, contiguës au grand axe s'inscrivent entre ces deux structures. Deux types de travées se succèdent : les unes mènent au podium et les autres s'interrompent contre le mur III. Lorsque l'usager entre dans ces deux édifices par un des quelconques accès au rez-de-chaussée, il peut encore changer de direction après avoir franchi le mur VI. Ce n'est qu'après avoir dépassé le mur IV que les accès à la cavea deviennent directs : les travées A vers le podium, les B vers le premier maenianum. Contigu aux grands axes, c'est un accès de type A qui commence l'alternance des travées.

En fait, au Palais Galien, aux six murs annulaires se rajoute une façade qui annonce entre chaque travée radiale de type A ou B une travée C. Celle-ci est occupée entre la façade et le mur VI par des escaliers qui relient l'extérieur à une galerie annulaire située au-dessus de la circulation V-VI du rez-de-chaussée. Cette circulation annulaire distribuait probablement encore des vomitoires pour l'accès au second *maenianum* et certainement à un troisième. Audessus du podium (ou premier *maenianum*), compris entre les murs I et II, le second *maenianum* occupait un tore entre les structures II et IV et le troisième *maenianum* était confiné entre IV et VI. De plus, à Bordeaux, il faut certainement restituer une dernière zone de gradins ou un attique entre les parois VI et VII (fig. 17a).

S'il en est de même à Agen, comment rejoignait-on le troisième *maenianum* au-dessus des galeries annulaires IV-V et V-VI? N'y avait-il que les *vomitoires* B pour distribuer toute la *cavea*? C'est peu probable si on se réfère aux autres amphithéâtres ou théâtres dont on connaît les divisions en *cavea*. En effet, en général, à chaque type de vomitoire correspond une zone de *cavea* distincte et autonome. En fait, à Agen, la façade est percée d'un troisième type de porte—C1 et C2—qui flanque les accès aux travées A. Il est probable qu'elles conduisaient à des escaliers— en bois— s'élevant entre les murs V et VI et réduisant la largeur de cette galerie annulaire au moins de moitié, si ce n'est totalement.

^{31.} Cf. en dernier P. Aupert, Sanxay, Guides archéologiques de la France, 1991, M. Fincker,

b second état.



Au premier état, la *cavea* de l'amphithéâtre d'Agen aurait été divisée en trois zones concentriques : un podium ou premier *maenianum* accessible par les travées A ; un second *maenianum* qui le rejoignait depuis les portes B et probablement depuis le premier étage ; un troisième qui couronnait le monument et était relié à la façade par des escaliers débouchant sur les entrées C1 et C2. L'amphithéâtre pouvait ainsi accueillir environ 6000 spectateurs. Sa construction ne dura certainement pas les dix années qui furent nécessaires pour bâtir les deux premiers étages du Colisée ³³. En effet, le type structurel choisi est caractéristique d'un édifice que l'on a voulu monumental mais auquel des impératifs économiques et la rapidité d'exécution ont donné une configuration originale.

Second état (fig. 16 et 17b)

Aux six murs annulaires du premier état fut ajouté à une date ultérieure un portique annulaire périphérique et des cages d'escaliers maçonnées les unes, flanquées contre cette nouvelle façade et, les autres, élevées entre les murs V et VI.

La construction d'un portique annulaire n'était certes pas destinée à l'unique création d'une galerie périphérique supplémentaire et elle n'est en premier lieu que la conséquence d'un agrandissement de la *cavea*. Augmenter la capacité d'accueil de l'amphithéâtre passait par la création de structures périphériques que la fouille mit au jour à 3,20 m du mur de façade du premier état sous la forme d'une succession de piliers massifs soutenant une structure qui agrandissait considérablement la *cavea*.

Il est probable que le dernier *maenianum* du premier état ne communiquait pas avec la zone créée au second état; c'est pourquoi des cages d'escalier furent plaquées contre le bâtiment. Les vestiges de l'une d'entre elles sont attestés et il faut sans doute en restituer trois autres par symétrie — une pour chaque quadrant du plan —. Ainsi, le nouveau *maenianum*, ou plutôt l'attique périphérique, pourvu de ses propres accès, fut lui aussi autonome par rapport aux autres *maeniana*. En général, au-dessus des galeries annulaires périphériques il faut restituer des étages attiques horizontaux sur lesquels le public se massait soit debout, soit sur des gradins de bois qui contrastaient avec le reste de la *cavea* lorsque celle-ci était en pierre. Dans le

cas présent, un attique horizontal, même s'il était muni de gradins charpentés, ne se distinguait guère du reste de la cavea.

Pour accéder à l'attique et afin de ne pas perturber le réseau des circulations internes créé au premier état, les cages d'escalier furent appuyées à la nouvelle façade; elles assuraient la liaison entre le rez-de-chaussée et l'attique sans interférence avec les autres espaces de circulation. Ce système est déjà connu à Pola ou l'agrandissement de la cavea de l'amphithéâtre conduisit, comme à Agen, à l'adjonction d'une galerie annulaire périphérique supportant un étage attique et les cages d'escalier qui en permettaient l'accès direct ³⁴.

Des cages d'escalier sont tout à fait justifiées lorsque, comme à l'amphithéâtre d'Agen, une ceinture périphérique augmente la cavea d'une zone de gradins supplémentaires. En effet, elles permettent cet agrandissement sans qu'il ne soit nécessaire d'intervenir sur l'infrastructure du monument déjà en place. Dans la conception globale d'un édifice à structure creuse, elles sont en général inutiles car tous les systèmes de circulation sont prévus à l'intérieur du monument. Il est vrai que l'accès aux derniers gradins des édifices de spectacle à caractères monumentaux, si tant est qu'on en connaisse le couronnement, a souvent été résolu par la construction de petits escaliers, souvent étroits, serrés contre la face interne de la structure périmétrale. C'est reconnu à Saintes 35 mais aussi à Arles et Nîmes 36 et même au Colisée où l'arrachement reste visible contre la façade du côté de la cavea. En quelque sorte, l'escalier extérieur signifiait pour les usagers de l'attique l'interdiction de pénétrer dans le monument. La discrimination qui transparaît déjà dans la division annulaire de la cavea et l'accès souvent autonome de chaque maenianum se trouve ainsi renforcée.

Au théâtre d'Agen où ces cages d'escalier flanquent aussi la façade, il n'a pas été déterminé si le portique périphérique appartenait ou non au premier état du monument. Peut-être s'agissait-il, comme à l'amphithéâtre, d'une adjonction secondaire. Par contre, au théâtre de Ferento, le portique extérieur, avec ses cages d'escalier en excroissance, appartient, selon les fouilleurs, à la première réalisation et entre de ce fait dans la conception du

^{33.} Cf. J.-C. Golvin ainsi que G. Cozzo, *Ingegneria romana*, Rome, 128, p. 203-253 et *Il Colosseo, anfiteatro romano*, Rome, 1971 et G. Lugli, *Roma Antica, Il centro monumentale*, Rome 1946, p. 319-346.

^{34.} Rs. Mlakar, The amphitheatre in Pula, Archeological Museum of Istria,1973.

J. Doreau, J.-C. Golvin, L. Maurin, L'amphithéâtre gallo-romain de Saintes, Paris, 1982, p.40 sq., 78 sq. et pl. XIV.

M. Fincker, Du Colisée à l'amphithéâtre d'Arles: projets et filiations, p. 29 à

monument ³⁷. Ainsi, l'exemple italien atteste de l'existence, dès l'exécution du projet d'architecture, de ces cages d'escaliers pour l'accès à l'attique. A l'amphithéâtre d'Agen, bien que réalisées avec le portique au second état, les cages d'escaliers peuvent aussi appartenir au projet initial.

Au second état, nous avons aussi noté la réalisation d'escaliers maçonnés dans l'espace annulaire, entre les murs V et VI. Il s'agit probablement du remplacement en dur des accès au troisième *maenianum* qui, dans une premier temps, devaient être réalisés en bois. Cependant, alors que dans l'état initial nous avions supposé qu'ils s'amorçaient à partir des entrées C1 et C2, au second état les premiers emmarchements ont été reconnus en bordure d'une travée B. Les entrées C1 et C2 auraient ainsi perdu toute fonction spécifique au second état; par contre, à partir des entrées B, c'est le 2e et le 3e *maenianum* qui sont directement accessibles.

Théâtre et amphithéâtre d'Agen (fig. 16)

Bien que ces deux édifices ne remplissent pas les mêmes fonctions, la comparaison de deux ouvrages monumentaux d'une même cité ne peut manquer d'enseignements.

Le plan de la cavea du théâtre diffère notablement dans son principe du premier état de l'amphithéâtre. En effet, dans le théâtre, les structures rayonnantes délimitent des caissons alors que dans l'amphithéâtre, la structure est creuse et ce sont les structures annulaires qui supportent les gradins. En revanche, le second état de l'amphithéâtre présente beaucoup d'affinités avec le théâtre : un portique et des escaliers externes, très rares sur les édifices de spectacle du monde romain, sont présents sur les deux monuments. Cependant, le portique du théâtre est composé de piliers en grand appareil et les cages d'escalier externes présentent de nombreux refents, ce qui n'est pas le cas pour l'amphithéâtre dont la composition semble nettement plus sobre. Enfin, les modes de construction du théâtre et du second état de l'amphithéâtre semblent proches et on relève dans les deux cas l'association d'éléments de terre cuite dans les blocages.

Les données chronologiques disponibles pour les deux monuments fixent la construction de l'amphithéâtre entre les règnes d'Auguste et les premiers flaviens alors que le théâtre serait d'époque flavienne ³⁸, comme le portique élevé en avant de la façade de l'amphithéâtre. Il est donc probable que la construction du théâtre et l'extension de l'amphithéâtre aient fait l'objet de campagnes de construction très proches dans le temps, sinon contemporaines.

Conclusion

Situé au nord de la ville, l'amphithéâtre d'Agen marque probablement la limite septentrionale de l'urbanisation antique. A l'inverse du théâtre de cette cité, construit sur un quartier déjà urbanisé, l'amphithéâtre fut bâti sur un terrain non loti. Il semble que l'une des causes majeures de ce phénomène soit à rechercher dans la proximité de zones humides.

Dans un premier état, la façade, en petit appareil, est nue et uniquement rythmée par l'alternance des ouvertures simples et triples annonçant la hiérarchie interne de l'espace. Au cours d'une seconde campagne de construction que l'on peut situer dans les deux dernières décennies du I^{cr} siècle, il fut adjoint un portique et des escaliers externes, qui modifièrent considérablement l'aspect extérieur et l'organisation de la *cavea*.

La nouvelle façade, rythmée par de solides piliers décorés de pilastres, donna à l'amphithéâtre une parure monumentale que l'austérité de sa première ceinture (mur VI) n'avait pas su, ou voulu créer. On peut d'ailleurs légitimement se demander si le mur VI était vraiment prévu pour devenir la façade de l'amphithéâtre. En fait, il ne s'agit peut-être que d'une parure extérieure transitoire dans l'attente de la façade monumentale projetée.

D'emblée, le système constructif adopté semble avoir été choisi pour bâtir un édifice monumental à l'économie et dans un temps relativement réduit. En effet, ici point de voûte ni d'arc nécessitant des cintres provisoires à leur forme et dimensions, mais des linteaux de bois et des planchers lancés d'un mur à l'autre ; point non plus de grand appareil à la découpe minutieuse mais des façades en

^{37.} P. Pensabene, Il teatro romano di Ferento, Rome, 1989.

^{38.} Jacques Désert, Jean-Claude Golvin, Alexandre Jerebzoff, Jacques Seigne, op. cit., p. 46.

mœllons. De plus, dans la plupart des amphithéâtres bâtis sur structure creuse, il faut compter 4 et non 3 zones annulaires de gradins avec pour couronner le monument un attique réservé à la plèbe ; au premier état de l'amphithéâtre d'Agen, il manquerait ce dernier espace, rajouté par la suite.

Tout concorde donc pour nous laisser supposer que le parti structurel de l'amphithéâtre d'Agen fut choisi afin de réaliser un édifice de spectacle à l'économie et dans les plus brefs délais. Et, l'amphithéâtre du second état ne serait en fait que la véritable matérialisation du projet initial.

Après la fouille d'urgence du théatre, celle de l'amphithéâtre apporte de solides éléments sur la parure monumentale d'Aginnum. Ces deux monuments, achevés dans les dernières décennies du premier siècle, présentent

beaucoup d'affinités dans leur conception — on relèvera par exemple la présence de cages d'escaliers plaquées contre les façades — alors que leur construction a fait l'objet de procédés bien distincts illustrés, entre autre, par l'emploie de caissons pour l'un et de charpentes pour le second. Peut-être faut-il chercher l'explication de ces différences d'aspect dans les statuts même des deux monuments? Mais il n'est pas impossible non plus que, la construction de l'amphitheatre ayant sans doute débuté avant celle du théatre, le programme, amorcé à l'économie. fut achevé selon des critères plus en rapport avec le rang atteint par la cité sous le règne des flaviens. Quoi qu'il en soit, il serait maintenant intéressant d'apprécier avec plus d'exactitude le substrat urbain du premier siècle et son évolution afin de mieux évaluer l'importance politique qu'a revêtu ces deux constructions.